

LES BRIGANDS DE VILLECOURT

Peut-on imaginer aujourd'hui à Saint-Vaize que le paisible écart de Villecourt¹ ait été jadis un repaire de redoutables brigands ? Ce fut pourtant le cas au début du XVI^e siècle.

Les temps sont alors troublés. En 1525, l'année où se déroulent les événements qui seront relatés ici, le roi François Ier est en captivité après le désastre de Pavie, bataille au cours de laquelle François de La Trémoille, seigneur de Taillebourg, sera aussi fait prisonnier, et l'instabilité est grande dans le pays.

En juillet et sur la foi d'informateurs la présentant comme un rendez-vous de malfaiteurs, Mathurin Jousmier, lieutenant du prévôt Philippe de Barbezières², s'intéresse de près à l'auberge de Villecourt³ qui semble être le point commun entre plusieurs affaires de vols⁴.

La paroisse de Bussac vient d'être écumée. On y a dérobé un cheval et un poulain appartenant à Mademoiselle de Bussac, cambriolé l'église, volé des moutons et des animaux de basse-cour à de pauvres gens. Un repris de justice est désigné comme l'auteur de ces méfaits ; c'est un certain Pinson, déjà battu et essorillé d'une oreille par le bourreau de Saintes, preuve que ce n'était pas un enfant de chœur.

A Nieul, c'est Brochet, un autre malfaiteur, qui a sévi. Lui aussi a volé dans l'église ainsi que dans une auberge de Saint-James. Or, voilà que « ces larrons et mauvais garçons » auraient justement tous les deux porté le fruit de leurs larcins à la taverne de Villecourt.

Le lieu n'est pas inconnu de la maréchaussée. A la fin de l'année précédente, en décembre 1524, c'est là qu'avait été arrêté Colas Rousseau, un récidiviste au passé bien chargé. Manouvrier, puis valet à Fontenay-le-Comte, puis crocheteur à La Rochelle, puis pilote de gabarre à Saintes, ledit Rousseau avait exercé tous les métiers mais principalement celui de voleur. Une première fois arrêté, il avait non seulement échappé à la justice mais avait réussi à devenir l'assistant ... du bourreau de Chizé !

Poussé - prétendait-il - par sa concubine Perrine Prêtrresse, une femme « de mauvais gouvernement », et avec ses complices, des « coupeurs de bourses » tous poitevins comme lui, il avait cette fois participé à un vol par effraction à l'auberge du Cheval Blanc, à Beauvais-sur-Matha. Après avoir rompu une grille, les malfrats s'étaient emparés de onze « ployées » de toile appartenant à des marchands de Biard⁵. En peine de transport pour leur butin, ils avaient par la même occasion volé le cheval d'un marchand de Saint-Jean-d'Angély. Sitôt la toile cachée du côté de Thors, Rousseau s'était rendu à Villecourt afin de traiter avec l'aubergiste avec lequel il avait déjà fait affaire. On devine quel genre d'affaire. Pas de chance pour lui, il avait été repéré, suivi et enfin

1 Le cadastre napoléonien montre un corps de bâtiment en L dont on ignore s'il conservait des éléments anciens. Au milieu du XX^e s. se voyaient encore - lit-on - des tas de pierres, vestiges de constructions disparues. Du XVI^e siècle, rien ne semble avoir subsisté dans la demeure actuelle.

2 H. BEAUCHET-FILLEAU, *Dictionnaire des familles du Poitou*, 2^e éd, t. 1, Poitiers, 1891, p. 140. Barbezières était une paroisse de la principauté de Marcillac, aux confins du Poitou et de l'Angoumois.

3 On lit « Vidrecourt » dans les pièces du dossier mais le toponyme est sans ambiguïté. Le nom n'apparaît pas sur la carte de Cassini, il est vrai peu fiable.

4 Arch. dép. de la Charente-Maritime, 3 J 145. Ce dossier, quoique probablement incomplet, est un document précieux par sa rareté car les archives de la prévôté ne sont pas parvenues jusqu'à nous.

5 Localité proche de Poitiers.

arrêté. Peu après son arrestation, il sera pendu à Beauvais.

Marie Porcheresse, du bourg de Saint-Palais, à Saintes, est elle aussi victime d'un vol nocturne de textiles dans son auberge. N'écouterant que son courage, c'est accompagnée de deux voisins qu'elle poursuit son voleur. Comme par hasard, ce sera jusqu'à Villecourt « où elle trouva son linge tout mouillé avec grand nombre et quantité de robes tant à l'usage de hommes que de femmes ».

Les dénonciations se multiplient, plus ou moins précises et crédibles, mais fondées sur la réputation exécrationnelle de l'auberge de Villecourt. L'établissement, un temps fermé après la pendaison devant sa porte d' « un paillard qui y avait tué un homme », réunirait tous les mauvais sujets du pays. L'hôte, nommé Guillaume Favereau, serait de plus un faux-monnayeur⁶. Le seigneur de Rochefollet va encore plus loin ; si l'on curait l'étang de Forges, affirme-t-il, on trouverait les corps d'au moins trente victimes jetés à l'eau par les taverniers. Dans l'esprit des populations, Villecourt est devenu le théâtre de tous les crimes et de tous les délits. Un autre témoin explique encore le stratagème qui semble mis en œuvre dans l'établissement pour provoquer des bagarres : « trois hommes et deux putains » déclenchent une querelle fictive afin d'y impliquer d'honnêtes voyageurs en vue d'une issue que l'on devine pour ces derniers très défavorable. Même en faisant la part de l'exagération, il est clair que l'auberge de Villecourt est pour le moins un lieu très mal fréquenté et très mal famé.

Mathurin Jousmier, informé que Pinson et d'autres bandits se trouvent bien à Villecourt, décide alors de monter une opération. Le dernier dimanche de juillet 1525⁷, il passe par Bussac pour obtenir le renfort du seigneur, lequel est certainement très motivé à la suite des événements qui ont secoué sa paroisse. Il n'est pas impossible, à une époque où les nouvelles circulent vite dans la campagne, que les bandits aient été avertis de leur prochaine arrestation. Hasard ou secret éventé ? Toujours est-il que, lorsque Jousmier parvient à Villecourt, le nid est vide et que le lieutenant du prévôt ne trouve à l'auberge qu'un laquais de Taillebourg.

La petite troupe se restaure, paie scrupuleusement l'hôtesse puis se met en route avec l'intention de battre les environs « ès autres petites tavernes dedans les bois et forêts de Fontcouverte ». A peine les poursuivants ont-ils quitté l'auberge qu'ils perçoivent un grand tapage. Deux laboureurs venus déguster des caillebottes en attendant que leur grain soit moulu au proche moulin⁸ les renseignent : deux habitants de Bussac, qui avaient décidé d'abandonner la poursuite et de rentrer dans leurs foyers avaient été agressés par trois hommes à quelque distance de là. L'un des trois était Guillot Favereau, le fils des aubergistes. « Par le sang Dieu, vous êtes morts ! », s'étaient écriés les agresseurs en décochant force flèches d'arbalètes en direction des deux Bussacais qui ne durent leur salut qu'à la fuite et à l'heureuse maladresse des tireurs. Peut-être, là encore, faut-il cependant faire la part de l'exagération : la première volée tirée, le temps nécessaire pour réarmer une arbalète laissait tout de même aux fuyards une petite marge de sécurité.

Les agresseurs, voyant revenir Jousmier et sa troupe, se barricadent et tirent à nouveau, blessant plusieurs de leurs assaillants. Jousmier, après d'infructueuses sommations, donne l'assaut et pénètre enfin dans l'auberge par une fenêtre rompue. Mais c'était sans compter avec la combativité de l'hôtesse et d'une chambrière ! Les deux femmes, respectivement armées d'une broche et d'une fourche en fer, ferraillent avec vaillance contre les attaquants mais sont repoussées. La porte est « débarrée », toute la troupe investit la maison, sauf le grenier où se sont retranchés Favereau et ses deux complices et d'où des tirs partent sans interruption.

6 Le crime de faux-monnayage est alors passible de la peine de mort.

7 En 1525, le dernier dimanche de juillet tombe le 26. Cette date est incompatible avec la suite des événements. Peut-être faut-il corriger un *lapsus calami* ? Avant-dernier dimanche, ou mois de **juin**.

8 Il ne semble pas que le moulin en ruines, sur la commune du Douhet et que seul un œil averti distingue aujourd'hui sous la végétation qui le recouvre, est celui dont il est question ou s'élevait au même emplacement. Il n'apparaît pas sur le plan cadastral de 1810.

Il faut dès lors employer les grands moyens. Jousmier fait apporter de la « paille de peseaux »⁹ et du « foing mouillé » et y met le feu, la fumée finissant par déloger les trois hommes qui sont immédiatement arrêtés et dirigés vers la prison royale de Saintes. C'est donc fini pour eux ? Non point !

Dès le lendemain, les autorités de Taillebourg les revendiquent en tant que leurs justiciables. Un point de droit vient les appuyer. Le prévôt des maréchaux peut appliquer sa justice, plutôt expéditive, principalement sur les vagabonds¹⁰. C'était plus ou moins le cas de Rousseau mais Favereau, lui, a bien un domicile fixe. Evidemment, cette brèche juridique est exploitée sans délai. Dès le lendemain, lui et ses complices sont donc de nouveau libres. Loin de se faire oublier, ce qui eût été de bonne politique, du moins pour quelque temps, Favereau et ses sbires crient vengeance contre Jousmier. Le jour de la Saint Jacques et Saint Christophe¹¹, ils le recherchent à la foire de Saint-James, lui promettant publiquement le supplice de la roue : « Par le sang Dieu, voilà une roue qui le portera ! ».

Jousmier n'aurait pas eu grand chose à craindre de simples malfaiteurs mais semble davantage préoccupé par le soutien que leur procurent les officiers de Taillebourg. Il se fait donner une sauvegarde par le Parlement de Bordeaux et rédige le dossier grâce auquel l'histoire est parvenue jusqu'à nous. Il nous manque évidemment le point de vue des accusés pour nous faire une idée précise mais le conflit de juridiction est probablement au cœur de l'affaire. Ce conflit est d'autant plus brûlant que le procureur de Taillebourg n'est pas totalement désintéressé puisqu'il perçoit justement sur Villecourt un droit d'hôtelage et de tavernage.

Entre le prévôt des maréchaux et la puissante seigneurie de Taillebourg, la confrontation était inégale¹². Même si les La Trémoille¹³ n'étaient pas résidents, leurs relais locaux défendaient avec acharnement des droits dont ils étaient les premiers à profiter. Jousmier produisit bien des attestations : de pauvres laboureurs louaient chaleureusement son action contre le brigandage et se félicitaient de la sûreté qu'il leur apportait. Mais que valaient ces témoignages ? Tous provenaient d'une douzaine de paroisses relevant des justices de Saintes ou de Pons. Autour de Taillebourg, c'était le silence¹⁴.

Christian BARBIER

9 Il s'agit de pois, lat. *pisum* : C. BEAULIEU (G. MUSSET dir.), *Glossaire des patois et des parlers de l'Aunis et de la Saintonge*, t. 4, La Rochelle, 1938, entrée « pesas », p. 138.

10 Magistrat de robe courte et officier royal, il juge en premier et dernier ressort. De sa juridiction relèvent également les déserteurs, assimilables à des vagabonds, les gens de guerre, car il exerce une fonction de police militaire, et les « cas prévôtaux », c'est-à-dire les crimes et délits commis sur les routes royales. La fonction semble apparaître avec la nécessité de sécuriser les routes, livrées au banditisme dans le contexte de la guerre de Cent Ans.

11 La foire de la Saint Jacques avait lieu à Saint-James - déformation de Jacques - le jour de la Saint Jacques le Majeur, patron du lieu, le 25 juillet. J. DUGUET, *L'hôpital et la foire de Saint-James, près Taillebourg*, dans *Revue de la Saintonge et de l'Aunis*, t. 12, 1986, p. 59-65. Cette date contredit celle de l'intervention de Jousmier.

12 Les imbrications sont peut-être plus complexes qu'il n'y paraît puisque l'on verra Philippe de Barbezières occuper les mêmes fonctions en 1531 sur l'île de Ré, sur les terres des La Trémoille. Un peu plus tard, un certain N. de Barbezières apparaîtra même comme gouverneur de Taillebourg le 1er août 1549. BEAUCHET-FILLEAU, op. cit.

13 C. FOUCHÉ, *Taillebourg et ses seigneurs*, Chef-Boutonne, 1911, notamment chap. II.

14 Ce texte emprunte très largement à M. DELAFOSSE, *Brigands en Saintonge en 1525*, dans *Recueil de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Maritime et Société d'archéologie de Saintes*, 1964-1966, p. 132-136.